



PRÉFET DU BAS-RHIN

Préfecture
Direction des Collectivités Locales
Bureau de l'Environnement
et des Procédures Publiques

ARRÊTÉ du **28 FEV. 2017**

portant ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de prolongement Ouest de la ligne F du tramway à Strasbourg

Le Préfet de la Région Grand Est,
Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Est,
Préfet du Bas-Rhin,

VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.123-1 et suivants, R122-2, R123-1 et suivants ;

VU le Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique et notamment ses articles L110-1 et R111-1 ;

VU la délibération du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 25 novembre 2016 approuvant l'avant-projet de prolongement Nord de la ligne F du tramway de l'agglomération strasbourgeoise depuis le centre ville de Strasbourg vers le quartier de Koenigshoffen, ainsi que la mise à l'enquête publique dudit projet ;

VU le courrier du président de l'Eurométropole de Strasbourg en date du 20 décembre 2016 sollicitant l'organisation d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de prolongement Nord de la ligne F du tramway, à Strasbourg ;

VU l'avis de l'Autorité Environnementale rendu le 25 janvier 2017 ;

VU les dossiers transmis pour être soumis à l'enquête réglementaire ;

VU la décision du 6 février 2017 du Président du Tribunal Administratif de Strasbourg désignant les membres de la commission d'enquête ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Bas-Rhin,

Arrête :

Article 1^{er} : Il sera procédé **du lundi 20 mars 2017 au vendredi 28 avril 2017 inclus, soit une durée de 40 jours**, sur le territoire de la commune de Strasbourg, à une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique des acquisitions et travaux nécessaires à la réalisation du projet de prolongement Ouest de la ligne F du tramway, à Strasbourg.

Article 2 : La décision susceptible d'intervenir au terme de l'enquête est un arrêté préfectoral portant déclaration d'utilité publique ou refusant cette déclaration ;

Article 3 : La commission d'enquête désignée par le président du Tribunal Administratif de Strasbourg se compose comme suit :

Président : M. Jean-Dominique MONTEIL, Chef planificateur Activités de raffinage.

Membres titulaires : Mme Dominique BRAUN-BECK, Juriste et Monsieur Christian JAEG, Expert retraité cadre supérieur honoraire

Le Président de la commission d'enquête visera toutes les pièces du dossier d'enquête.

Article 4 : Un dossier d'enquête, comportant notamment une notice explicative du projet, un plan général des travaux, une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale sera déposé durant toute la période d'enquête :

- en mairie centrale de Strasbourg (1, Parc de l'Etoile, 67076 Strasbourg) - siège de l'enquête.
- à la médiathèque Olympe de Gouges (3, rue Kuhn, 67000 Strasbourg).
- à la Direction de Territoire Koenigshoffen-Montagne Verte-Elsau (100, route des Romains, 67200 Strasbourg).

aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux afin que chacun puisse en prendre connaissance.

Article 5 : Pendant toute la période de l'enquête, les observations portant sur l'utilité publique de l'opération pourront être consignées sur les registres d'enquête déposés en mairie centrale de Strasbourg, à la médiathèque Olympe de Gouges et à la Direction des Territoires Koenigshoffen-Montagne Verte-Elsau.

Les observations écrites pourront également être adressées par courrier au président de la commission d'enquête, à la mairie de Strasbourg (1, Parc de l'Etoile 67076 Strasbourg cedex), siège de l'enquête publique ou à l'adresse internet suivante : <http://www.strasbourg.eu/grands-projets/projets-deplacements-urbains/extension-tram-koenigshoffen/enquete-publique-deposer-observation> où les observations et propositions seront accessibles et consultables.

Les commissaires enquêteurs se tiendront à la disposition du public pour recevoir ses observations verbales :

- Lundi 20 mars 2017 de 09h00 à 12h00 à l'Eurométropole de Strasbourg.
- Lundi 27 mars 2017 de 14h00 à 17h00 à la Direction de Territoire Koenigshoffen - Montagne-Verte-Elsau .
- Vendredi 7 avril 2017 de 09h00 à 12h00 à l'Eurométropole de Strasbourg.
- Mercredi 12 avril 2017 de 15h00 à 18h00 à la Médiathèque Olympe-de-Gouges
- Samedi 22 avril 2017 de 09h00 à 12h00 à l'Eurométropole de Strasbourg.
- Vendredi 28 avril 2017 de 14h00 à 17h00 à l'Eurométropole de Strasbourg.

En outre, une réunion d'information et d'échange avec le public se tiendra le jeudi 6 avril 2017 à 19h, au Gymnase de l'ASPTT – 6, Chemin long 67200 Strasbourg.

Article 6 : Pour toute information complémentaire sur le projet, le public peut :

- contacter M. Laurent HERVÉ, chef du projet (par mail : laurent.herve@strasbourg.eu ; par courrier : Eurométropole de Strasbourg, M. Laurent HERVÉ, Direction de la mobilité et des transports, Service Conduite de projets transports, 1 Parc de l'Etoile 67076 Strasbourg cedex ; par téléphone : 03 68 98 63 85)
- consulter le dossier d'enquête sur le site internet de l'Eurométropole de Strasbourg : <http://www.strasbourg.eu/grands-projets/projets-deplacements-urbains/extension-tram-koenigshoffen> ainsi que sur le site internet de la Préfecture du Bas-Rhin : <http://bas-rhin.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-construction-logement/Expropriation-pour-cause-d-utilite-publique-DUP/TRAM-F-Koenigshoffen>

Article 7 : A l'issue de l'enquête, il pourra être pris connaissance du rapport de la commission d'enquête à la Préfecture (bureau 214) et à la mairie de Strasbourg, et sur le site internet de la Préfecture pendant une durée d'un an.

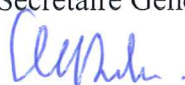
Article 8 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Bas-Rhin,
le Président de l'Eurométropole de Strasbourg,
le Maire de Strasbourg,
les membres de la commission d'enquête,

sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Strasbourg, le **28 FEV. 2017**

LE PRÉFET,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général



Christian RIGUET